

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

F 40

UFI: 5QUX-FAYS-N98W-MFE2

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent pour verres avec action blanchissante

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: Winterhalter Gastronom GmbH  
Rue: Winterhalterstrasse 2 - 12  
Lieu: D-88074 Meckenbeuren  
Téléphone: +49 7542 4020  
E-mail: info@winterhalter.com  
Interlocuteur: Business Unit Chemicals  
E-mail: sds@winterhalter.com  
Internet: www.winterhalter.com

**Fournisseur**

Société: Winterhalter France SAS  
Rue: 46 route de Brignais  
Lieu: F-69630 Chaponost  
Téléphone: +33 820 20 4205  
E-mail: infos@winterhalter.fr  
Interlocuteur: Business Unit Chemicals  
E-mail Interlocuteur: sds@winterhalter.com  
Internet: www.winterhalter.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro d'urgence national (Chemtrec): +33 9 75 18 14 07  
Numéro d'urgence national (ORFILA): 01 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290  
Skin Corr. 1; H314  
Eye Dam. 1; H318  
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Silice, sel de potassium (1,6<MR<=2,6)  
Métasilicate de disodium  
Hydroxyde de potassium  
Chlorite de sodium

**Mention d'avertissement:** Danger

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 2 de 12

## Pictogrammes:



## Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information n'est disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

## Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1312-76-1	Silice, sel de potassium (1,6<MR<=2,6)			10 - < 25 %
	215-199-1		01-2119456888-17	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H315 H318 H335			
6834-92-0	Méta-silicate de disodium			5 - < 10 %
	229-912-9	014-010-00-8	01-2119449811-37	
	Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H314 H335			
1310-58-3	Hydroxyde de potassium			5 - < 10 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H302 H314			
7758-19-2	Chlorite de sodium			0,3 - < 2,5 %
	231-836-6		01-2119529240-51	
	Ox. Sol. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H271 H310 H301 H314 H318 H373 H400 H412			
7681-52-9	Hypochlorite de sodium			< 0,1 %
	231-668-3	017-011-00-1	01-2119488154-34	
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H314 H318 H400 H410 EUH031			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 3 de 12

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1310-58-3	215-181-3	Hydroxyde de potassium	5 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = 333 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	
7758-19-2	231-836-6	Chlorite de sodium	0,3 - < 2,5 %
		dermique: ATE = 50 mg/kg; par voie orale: DL50 = 248 mg/kg	
7681-52-9	231-668-3	Hypochlorite de sodium	< 0,1 %
		Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1 EUH; EUH031: >= 5 - 100	

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - &lt; 15 % phosphates, &lt; 5 % polycarboxylates, &lt; 5 % agents de blanchiment chlorés.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 4 de 12

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Acide.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Détergent pour verres avec action blanchissante

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1312-76-1	Silice, sel de potassium (1,6<MR<=2,6)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,61 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,49 mg/kg p.c./jour

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 5 de 12

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,38 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
1310-58-3	Hydroxyde de potassium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
7758-19-2	Chlorite de sodium			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	0,58 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,58 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,41 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,41 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	0,29 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,29 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	0,029 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,029 mg/kg p.c./jour
7681-52-9	Hypochlorite de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,55 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	3,1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,55 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	3,1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,55 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	3,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,55 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	3,1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,5 %
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,26 mg/kg p.c./jour
1310-73-2	Hydroxyde de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1312-76-1	Silice, sel de potassium (1,6<MR<=2,6)	
Eau douce		7,5 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		7,5 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		348 mg/l
7758-19-2	Chlorite de sodium	
Eau douce		0,00065 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0065 mg/l

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 6 de 12

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
	Eau de mer	0,000065 mg/l
7681-52-9	Hypochlorite de sodium	
	Eau douce	0,00021 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,00026 mg/l
	Eau de mer	0,000042 mg/l
	Intoxication secondaire	11,1 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	4,69 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une aération suffisante, en particulier dans les espaces fermés.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes à monture (EN 166)

**Protection des mains**

Utilisation de gants de protection (EN ISO 374-1 / Typ B (KPT))

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Non nécessaire en cas de manipulation conforme.

En cas d'exposition intensive ou prolongée, porter un appareil respiratoire autonome (EN 133).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	spécifique au produit
Point de fusion/point de congélation:	< -15 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	14
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 7 de 12

Densité (à 20 °C): 1,43 g/cm<sup>3</sup>  
Densité de vapeur relative: non déterminé

## 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

#### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

#### Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

Viscosité dynamique (à 20 °C): < 10 mPa·s

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactions avec les métaux avec dégagement d'hydrogène.  
Réaction à l'eau et aux acides avec dégagement de chaleur.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Avec les acides, du dioxyde de chlore (ClO<sub>2</sub>) peut se former.  
hydrogène, en cas de réaction avec des métaux.

### 10.4. Conditions à éviter

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

### 10.5. Matières incompatibles

Métal.

Tenir à l'écart de: Acide

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé conformément à sa destination.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 5146 mg/kg; ATE (cutanée) 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1310-58-3	Hydroxyde de potassium				
	orale	DL50 333 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 425
7758-19-2	Chlorite de sodium				
	orale	DL50 248 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 401
	cutanée	ATE 50 mg/kg			

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 8 de 12

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
7758-19-2	Chlorite de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 106 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	Producteur	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 <1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7758-19-2	Chlorite de sodium	-2,7

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 9 de 12

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS) Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1719

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium, Hydroxyde de potassium, Chlorite de sodium)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 8



Code de classement: C5

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Catégorie de transport: 2

N° danger: 80

Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 1719

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 10 de 12

**d'identification:****14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium, Hydroxyde de potassium, Chlorite de sodium)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C5

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1719

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Disodium metasilicate, potassium hydroxide, Sodium chlorite)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

Groupe de ségrégation:

18 - alkalis

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1719

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Disodium metasilicate, potassium hydroxide, Sodium chlorite)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

851

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 11 de 12

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	855
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: fortement caustique.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 0% dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

Ox. Sol: Matière solide comburante

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

F 40

Date de révision: 21/06/2024

Code du produit: 89300226

Page 12 de 12

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
 NOEC: No Observed Effect Concentration  
 BCF: Bio-concentration factor  
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
 intérieures)  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 EmS: Emergency Schedules  
 MFAG: Medical First Aid Guide  
 IATA: International Air Transport Association  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 IBC: Intermediate Bulk Container  
 VOC: Volatile Organic Compounds  
 SVHC: Substance of Very High Concern  
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et  
 évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*